

STAGE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE  
DE LAIDV  
DU 14 AU 16 AVRIL 1998  
LIEU : QUELQUE PART EN EUROPE!

*Stephen Stern*  
*Président.*

Comme nous l'avions annoncé, l'AIDV a demandé à l'OMPI d'organiser un stage de médiation et d'arbitrage immédiatement après Pâques 1998. Le moment a été sélectionné en raison du fait que le l'édition 1998 du congrès de l'AIDV se tiendra au courant de la semaine avant Pâques, et que cela donnera une deuxième raison de se déplacer aux personnes qui se rendent en Europe pour le congrès.

Le stage se déroulera pendant trois jours : deux journées seront consacrées à la médiation, alors que la troisième aura pour thème l'arbitrage. La formation ne sera pas consacrée à la propriété intellectuelle. Il s'agit plutôt pour l'AIDV de travailler avec les intervenants de manière à ce que les exemples concrets qui seront utilisés portent sur des domaines qui concernent le monde du vin.

Il est clair que pour l'AIDV, l'objectif est de donner à davantage de ses membres la possibilité de bénéficier d'une formation en médiation et en arbitrage afin de leur permettre de figurer au registre des médiateurs et des arbitres de l'AIDV.

Les questions importantes telles que le tarif précis du stage et son lieu (Genève, Paris, voire Bruxelles) sont en cours d'étude, et nous espérons vous communiquer les informations à cet égard dans les semaines à venir.

Veuillez trouver ci-joint un formulaire à compléter et à renvoyer à notre secrétariat à Bruxelles, pour indiquer votre intérêt pour le stage de médiation et d'arbitrage. Le fait de remplir le formulaire ne vous oblige pas à assister à la formation : il s'agit simplement d'indiquer que celle-ci vous intéresse. Toutefois, le nombre des places disponibles pour le stage étant sans doute très limité (stage réservé aux membres de l'AIDV), les places seront réservées à ceux qui nous renvoient le formulaire, dans l'ordre de la réception du formulaire par le secrétariat, c'est-à-dire selon le principe du «premier entré, premier servi».

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous mettre en rapport avec le secrétariat ou avec moi-même.

AIDV MEDIATION AND ARBITRATION  
TRAINING COURSE  
14-16 APRIL 1998  
SOMEWHERE IN EUROPE !

*Stephen Stern*  
*President*

As has already been foreshadowed, the AIDV has organised for WIPO/OMPI to run a training course in mediation and arbitration directly after Easter 1998. This timing has been chosen because the AIDV 1998 Congress in Brussels will be held in the week immediately preceding Easter thereby giving those of our members who travel to Europe for the Congress a double reason for such a trip.

The course will be a three day training session with two days being devoted to mediation and one day being devoted to arbitration. The course will not be focussing on intellectual property. Rather it is planned that the AIDV will work in conjunction with the presenters to ensure that where practical examples are used, they centre around areas of interest to the wine world.

Obviously one of the key goals of the AIDV in arranging for this course to be held is to provide an opportunity to more of its members to receive the necessary training in mediation and arbitration that will enable them to be entered on the AIDV Register of Mediators and Arbitrators.

Key issues such as the exact costs of the course and whether it is to be held in Geneva or Paris (or even in Brussels) are still being finalised and I expect that they will be published to our members within the next few weeks.

I enclose with this Bulletin a form that you can complete to send to our Secretariat in Brussels indicating your interest in the Mediation and Arbitration Training Course. Completing this form will not oblige you to attend and is merely an indication of your interest. However, as we expect that there will only be a very limited number of places available for this course (which will only be open to AIDV members), places will be reserved for those persons who have returned the enclosed forms in the order in which they are received by the Secretariat, that is on the basis of " first in first served ".

Any enquiries can be addressed to either me or the Secretariat.